

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

L'an **deux mil vingt et un**, le 23 septembre à 17 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéruy s'est réuni, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.

Etaient présents : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, Monique **RAVOUNA** M. Jean-Paul **BROUTIER**, Mme Rita **TOSCANO**.

Procuration : Mme Christiane **ANDREU** (pouvoir à M. Daniel **POIRIE**).

Absentes : Mmes Caroline **FERRAND**, Lyliane **BAUER**, Magalie **BLACHE**.

Assistait en outre à cette réunion : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.

Objet : REHABILITATION DE LA RESIDENCE DU PARC - MAITRISE D'ŒUVRE.

Exposé du Président.

Réalisée en 1983, la Résidence du Parc permet l'accueil de 59 résidents en appartements individuels répartis sur deux bâtiments actuellement propriété d'Alpes Isère Habitat.

L'acquisition de ceux-ci par le Centre Communal d'Action Sociale permettra d'engager une procédure de réhabilitation structurelle totale, comprenant notamment l'isolation thermique (murs en façade et toits terrasse), le changement des menuiseries extérieures, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, mais également la reprise des abords extérieurs.

L'ensemble de ces travaux nécessite la réalisation d'un diagnostic préalable permettant de définir un cahier des charges précis de ceux-ci.

Pour ce faire, il serait opportun de confier une mission de maîtrise d'œuvre à un bureau d'études et ce, par voie d'appel d'offres. Cette mission consisterait en la réalisation du diagnostic précité, la proposition et le chiffrage des travaux à réaliser en vue du lancement d'un marché public, mais également le suivi de ceux-ci jusqu'à leur réception définitive.

Le bureau d'étude devra également rechercher les différents financements qui seraient susceptibles d'être attribués à la Commune pour cette opération.

L'appel à candidatures serait lancé à l'automne 2021 pour un démarrage de la mission début 2022.

Le Conseil d'Administration est appelé à statuer.

Décision

Le Conseil d'Administration, après en avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

☞ Donne un avis favorable au lancement d'un appel d'offres pour retenir un bureau d'études en charge de la maîtrise d'œuvre totale de l'opération de réhabilitation de la Résidence du Parc.

☞ Autorise le Président à lancer cette procédure et à signer tous documents utiles à celle-ci.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 27 septembre 2021
Le Président,

